



COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES DU 3 NOVEMBRE 2022

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Chers collègues,

Pour cette dernière réunion du CTS des préfetures **la CFDT** constate – une fois de plus – que les collègues, agents des préfetures, des sous-préfetures, des SGAR, des SGAMI, des SGCD ont essuyé et essuient encore les plâtres de réformes successives qui s'empilent les unes après les autres sans qu'ils aient leur mot à dire mais dont ils subissent les effets avec de plus en plus de lassitude.

La CFDT vous demande qu'aucune nouvelle réforme ne soit engagée sur la prochaine mandature : les changements constants intervenus ces dernières années ont emporté beaucoup d'incohérences et d'incompréhensions chez les agents ; ils n'ont amené aucune amélioration de leurs conditions de travail et amoindri la qualité du service aux usagers dans de nombreux cas !

Comment ne pas s'interroger sur les pratiques conduites actuellement dans un CERT où les agents sont réunis par le SG de la préfecture pour leur dire – ce qu'ils savent déjà – « *il y a du retard donc suspension des congés et du télétravail* » assorti d'une convocation des agents les moins productifs devant tous leurs collègues et d'une présence du responsable de proximité derrière leur épaule en continu pendant qu'ils assurent les opérations de saisie : ces pratiques humiliantes et génératrices d'un stress bien compréhensible infantilisent les malheureux agents qui sont dans l'œil du cyclone... **sont-elles l'expression d'un encadrement de qualité respectueux des agents favorisant le bien être au travail et une meilleure productivité ? Pour la prochaine étape va-t-on fouetter en place publique les agents dont les chiffres ne sont pas bons ?**

Comment ne pas s'interroger quand un préfet réunit les agents pour décliner localement le plan de sobriété énergétique en leur indiquant sur un ton comminatoire « *qu'il fallait qu'ils se préparent à une baisse du chauffage et qu'ils n'avaient qu'à prévoir un plaid pour éviter d'avoir froid* » ; comme si les agents avaient l'habitude d'avoir des bureaux chauffés à 25 degrés alors même que les bâtiments anciens dans lesquels ils travaillent sont peu propices à un excès de chaleur mais plutôt difficiles à chauffer en raison des hauteurs sous plafond importantes et d'ouvrants sans double vitrage : **attend-on des agents qu'ils viennent travailler avec des mitaines et des bonnets ?**

Comment ne pas s'interroger quand un secrétaire général refuse systématiquement tout investissement pour améliorer les conditions de travail des agents au motif (SIC) qu'il préfère « *rendre des crédits à la Centrale* » ? Combien de temps les agents doivent-ils patienter pour que leurs bureaux soient repeints alors même que le dernier coup de pinceau date d'il y a vingt ans ?

Ces situations – et nous en avons d'autres - illustrent une partie des réalités dans lesquelles nos collègues exercent leurs missions au quotidien : si l'on peut saluer leur capacité de résilience il serait plus que temps de mettre un terme à ces pratiques !

Par ailleurs, et plus généralement, **la CFDT** appelle votre attention une nouvelle fois sur les difficultés rencontrées par les SGCD : difficulté à pourvoir les postes, objectifs inatteignables en l'état des troupes, difficultés à harmoniser les procédures RH, applications demeurant incompatibles sur certains volets, perte de sens du travail, sentiment de solitude avec comme résultante une baisse de la qualité de service aux agents utilisateurs sans que les agents des SGCD en soient responsables et devant laquelle ils sont impuissants.

La CFDT constate – une nouvelle fois - que la méthode retenue pour la création de ces services n'a pas pris en compte l'existant et n'a pas uniformisé les procédures RH et les applications avant déploiement qui sont pourtant les préalables indispensables au bon fonctionnement de ces services : que de stress inutile, que de temps perdu, que de difficultés rencontrées par les agents qui auraient pu, qui auraient dû leur être épargnées.

La CFDT vous demande d'affecter des effectifs pérennes rapidement en mobilisant tous les moyens d'attractivité possibles

La CFDT constate également que le recours au cabinet BARING pour la construction des SGCD a été conduite comme une réforme au sein d'une entreprise du secteur privé sans être capable de prendre en compte ce que sont les missions de service public et leurs échelons administratifs pertinents.

La CFDT vous demande de cesser tout recours aux cabinets du secteur privé : ils n'ont fait ni la démonstration qu'ils étaient meilleurs que les fonctionnaires ni qu'ils coutaient moins chers !

La CFDT appelle également votre attention sur la situation des services des étrangers dont les difficultés n'ont cessé de croître en cumulant l'usage de l'ancienne application et de la nouvelle application et qui sont soumis régulièrement à des incidents avec les usagers : continuer à affirmer que la dématérialisation des procédures est la seule solution pour raccourcir les délais d'instruction sans tenir compte de la réalité des flux des usagers et de leur capacité réelle à se transformer en web usager relève davantage de la méthode COUE que d'une prise en compte des réalités telles qu'elles sont : si les flux augmentent – et ils augmentent et continueront d'augmenter – les effectifs devraient être revus en conséquence.

La CFDT vous demande d'ailleurs que des effectifs socles en deçà desquels une mission ne peut s'exercer soient définis : continuer à mettre en œuvre les missions prioritaires, le Plan Stratégique de l'Administration Territoriale de l'Etat (PSATE) sans s'interroger sur les effectifs nécessaires à leur déploiement pose quand même problème !

Sur les services SIC, **la CFDT** a pris bonne note de la volonté du ministère d'engager une politique de recrutements à haut niveau de ces personnels à hauteur de 300 sur cinq ans, mais s'interroge sur sa capacité à leur proposer des rémunérations adossées à celles du secteur privé : à défaut, il y a fort à parier que ces postes auront du mal à être pourvus. **Il est important également de remettre la proximité au cœur du fonctionnement des services SIC : les agents utilisateurs le réclament à juste titre au regard du déploiement continu de la numérisation du ministère.**

En conclusion, M. le président, **la CFDT** voudrait vous redire son attachement à l'exercice d'une mission de service public garantissant pour tous un même accès et un même traitement qui ne peut s'exercer qu'avec des agents respectés et rémunérés à la hauteur des enjeux : ils en sont les acteurs incontournables comme les garants et font preuve tous les jours de leur engagement.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'annexer au PV de cette réunion la présente déclaration.

CREDIT